

Avis du Comité économique et social européen sur la «Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la classification, l'emballage et l'étiquetage des préparations dangereuses»

COM(2012) 8 final — 2012/007 COD

(2012/C 181/39)

Le 2 février 2012 et le 8 mars 2012, le Parlement européen et le Conseil ont respectivement décidé, conformément aux articles 114 et 304 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, de consulter le Comité économique et social européen sur la

«Proposition de Directive du Parlement européen et du Conseil relative à la classification, l'emballage et l'étiquetage des préparations dangereuses»

COM(2012) 8 final — 2012/007 COD.

Ayant estimé que le contenu de la proposition est entièrement satisfaisant et que par ailleurs il avait déjà fait l'objet de son avis CES 330/97, adopté le 20 mars 1997 (*), le Comité, lors de sa 479^e session plénière des 28 et 29 mars 2012 (séance du 28 mars 2012), a décidé, par 166 voix pour, 2 voix contre et 9 abstentions, de rendre un avis favorable au texte proposé et de se référer à la position qu'il a soutenue dans le document susmentionné.

Bruxelles, le 28 mars 2012.

Le président
du Comité économique et social européen
Staffan NILSSON

(*) Avis du Comité économique et social sur la «Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des préparations dangereuses», JO C 158/1997, p. 76 du 26 mai 1997.